

## Compte-rendu synthétique

-  
CTM du vendredi 14 novembre 2014

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le vendredi 14 novembre 2014 de 9h30 à 19h.

Il a pu valablement délibérer en présence de plus de la moitié des représentants du personnel.

Étaient présents à l'ouverture de la réunion : **Monsieur François ROMANEIX**, conseiller social et **Monsieur Christopher MILES**, secrétaire général du Ministère, **les représentants des directions générales**, ainsi que **les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, du SNAC-FSU et de l'UNSA**, membres titulaires représentants du personnel.

**Le représentant du SNAC-FSU a été désigné secrétaire adjoint de séance.**

*NB : Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis en ligne ultérieurement sur l'intranet Sémaphore.*

### **Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :**

1° Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériel (*pour information*) ;

2° Conséquences sur les missions des DRAC des 4 mesures de simplification dévoilées par le président de la république et point d'information sur la revue des missions (*pour information*).

3° Projet de décret modifiant le décret n° 2007-1781 du 17 décembre 2007 portant délégation de pouvoir au président de la Bibliothèque nationale de France en matière de gestion de personnels relevant de divers corps de fonctionnaires (*pour avis*) et projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels des corps des catégories A, B et C au président de la BNF (*pour information*) ;

4° Présentation du bilan formation professionnelle 2013 (*pour information*) ;

5° Présentation des grands axes d'une méthode de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (*pour information*)

- *Intervention de Monsieur Chantepie - présentation du rapport Culture & Médias 2020*

- *Présentation des axes de travail pour la mise en place d'une GPEEC au ministère chargé de la culture et de la communication*

### **Point n°1 - Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) :**

Claire CHERIE a présenté le tableau de suivi des précédents comités techniques. Les divers points inscrits dans le tableau de suivi ont fait l'objet de débats entre l'administration et les organisations syndicales. Au terme de ces débats, ont été actés :

**- sur les projets de décret et d'arrêté relatifs à la rémunération des participations d'agents à**

**des manifestations organisées dans le cadre de mécénats** : Christopher MILES s'engage à relancer personnellement ce sujet auprès de la direction du budget.

- **sur les emplois d'avenir** : une réunion de travail se tiendra entre les services du SRH et les établissements publics ayant recruté des emplois d'avenir afin d'établir un état des lieux précis des recrutements. La synthèse de ce travail sera présentée au cabinet avant de convoquer une réunion avec les organisations syndicales.

- **sur la prise en charge des frais de déplacement** : le problème technique soulevé par les organisations syndicales lors du dernier CTM a effectivement été constaté : lorsque l'avion est moins cher que le train, il est impossible d'acheter un billet d'avion (via chorus DT). Claire CHERIE informe les organisations syndicales qu'une étude est en cours pour résoudre ce dysfonctionnement. L'administration s'engage à présenter des solutions aux agents dès 2015.

- **sur le décret du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères** : le décret relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication sera adapté pour tenir compte des évolutions induites par ce nouveau texte. Christopher MILES proposera une note au nouveau Directeur de cabinet présentant les différentes modifications envisagées. Cette réforme ne pourra se faire avant le 31 décembre prochain compte tenu des contraintes calendaires liées aux élections. Le secrétaire général portera cette demande de report auprès du Secrétaire général du gouvernement (SGG). Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un CTM début 2015.

- **sur les logements de fonction** : l'administration informe les organisations syndicales que le ministère reste dans l'attente de la réponse de France Domaine concernant les trois établissements publics pour lesquels une dérogation a été demandée. Cette demande concerne l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ; le Centre des monuments nationaux et le Mobilier national.

- **sur les conséquences des intempéries pour les agents de la DRAC Languedoc Roussillon** : le sujet plus global de la gestion des absences liées aux intempéries sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CHSCTM et un point sera également effectué en CTM. En outre, une réponse écrite sera adressée au Directeur régional des affaires culturelles de la région Languedoc Roussillon. Les organisations syndicales en recevront une copie.

**Point n°2 - Conséquences sur les missions des DRAC des 4 mesures de simplification dévoilées par le président de la république et point d'information sur la revue des missions (pour information).**

Ce point a été ajouté suite à la demande de SUD Culture solidaires, de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture et du SNAC-FSU (soit plus de 50 % des membres du CTM).

***A- Les mesures de simplification :***

Christopher MILES et Vincent BERJOT ont présenté ce point aux organisations syndicales :

Les quatre mesures de simplification sont les suivantes :

- « **Simplifier le régime des monuments historiques.** Demain, les protections au titre des MH seront clarifiées et harmonisées pour mettre en place une autorisation unique sur les

MH qui permettra de réduire les délais d'instruction. Echéance : 2e semestre 2015 ».

- « **Simplifier le régime des espaces protégés au titre du droit du patrimoine.** Demain : le nombre de catégories sera réduit à 3 et les procédures d'instruction des autorisations de travaux seront harmonisés et simplifiées. Echéance : 2e semestre 2015 ».
- « **Limiter la durée d'immobilisation des chantiers liés à l'archéologie préventive.** Demain : lorsque la nature connue du terrain est peu encline à l'existence de vestiges, les techniques alternatives de sondage, en particulier par auscultation non-destructrice, seront développées afin de rendre les diagnostics plus rapides. Echéance : 1er semestre 2015. »
- « **Diminuer le coût de la redevance d'archéologie préventive pour les projets en mer.** Demain : l'assiette de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) sera réformée afin de la rendre plus équitable et proportionnée. Echéance : 2015. »

Vincent BERJOT indique que, concrètement, les deux premières mesures de simplification vont être mises en œuvre par le projet de loi patrimoine. Sur l'archéologie préventive, des arbitrages devront être rendus par le cabinet de la ministre puis une réunion technique se tiendra au niveau du secrétariat général du gouvernement (SGG).

#### ***B- Point d'information sur la revue des missions :***

Deux documents relatifs à la revue des missions ont été distribués aux organisations syndicales et présentés par le secrétaire général. L'administration indique que rien n'a été transmis pour le moment au SGG et au ministère de l'intérieur concernant l'évolution des missions du MCC. Le travail avec le cabinet devrait se poursuivre dans les 15 prochains jours et la synthèse de ce travail sera ensuite présentée aux organisations syndicales.

La question de la délégation de compétence "Économie du livre, manifestations littéraires et soutien au cinéma" (volet des industries culturelles) en région Bretagne a été évoquée. Christopher MILES indique que la décision n'est pas encore tout à fait actée et que la ministre se rendra en Bretagne le 1<sup>er</sup> décembre.

Les organisations syndicales soulignent l'inquiétude des personnels et considèrent qu'il existe un manque de dialogue entre l'administration centrale et les services déconcentrés du MCC sur ce sujet. Elles demandent une suspension de séance.

*A l'issue de cette suspension de séance, les organisations syndicales informent l'administration qu'un communiqué a été envoyé à l'ensemble des agents du ministère.*

#### **Point n°3 - Projet de décret modifiant le décret n° 2007-1781 du 17 décembre 2007 portant délégation de pouvoir au président de la Bibliothèque nationale de France en matière de gestion de personnels relevant de divers corps de fonctionnaires (pour avis) et projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels des corps des catégories A, B et C au président de la BNF (pour information) :**

Afin de permettre à la BNF, en accord avec le MESR, d'assurer la gestion intégrée des retraites des personnels de bibliothèques affectés au sein de cet établissement, il est nécessaire de permettre la déconcentration de la gestion de la cessation de fonction dans les cas ne nécessitant pas un passage en CAP.

Cette modification doit être apportée en raison du développement du Portail des Éléments Transmis pour la Retraite de l'État en Ligne (PETREL) par le service des retraites de l'Etat. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif étant prévue pour le 31 décembre 2014, il est nécessaire de procéder à la modification des textes permettant la déconcentration de certains actes de gestion en amont de cette date.

Lors du dernier CTM, les organisations syndicales avaient demandé à l'unanimité de reporter ce point au présent comité technique ministériel afin que celui-ci soit examiné en premier lieu au comité technique de la BNF. Pour information, au CT de la BNF, la CFDT-Culture a voté pour ce projet de réforme tandis que la CGT-Culture, le SNAC-FSU et SUD culture solidaires ont voté contre.

Par ailleurs, la commission statutaire du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat s'est réunie le 5 novembre. Elle a émis un **avis favorable** que le projet de décret modifiant le décret n°2007-1780 du 17 décembre 2007 relatif à la gestion des personnels des bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur

### **VOTE SUR LE PROJET DE DECRET :**

**Vote contre :** CGT-Culture (7 voix) ; SUD-Culture solidaires (2 voix) ; FSU (1 voix) ;

**Vote pour :** ; CFDT-Culture (3 voix) ;

**Abstention :** UNSA (1 voix) ;

Les organisations syndicales ayant voté contre ce texte le justifient par le fait qu'elles demeurent opposées à toute forme de délégation de gestion. Elles demandent en outre qu'un bilan soit réalisé concernant la délégation mise en place en 2007.

Le président du CTM réserve la suite qui sera donnée à l'élaboration de ce bilan.

### **Point n°4 - Présentation du bilan formation professionnelle 2013 (pour information) :**

Véronique ASTIEN, chef du département du recrutement, de la mobilité et de la formation, a présenté le bilan de la formation professionnelle 2013 aux organisations syndicales.

Les tendances principales, pour l'ensemble du ministère, sont les suivantes :

- diminution importante du nombre total de stagiaires ;
- augmentation du nombre de jours de formation de 5 % ;
- un nombre d'agents formés et des dépenses directes consacrées à la formation quasi constants.

La tendance à la baisse du nombre de stagiaires est plus particulièrement marquée pour les formations portées par les DRAC dans lesquelles elle s'accompagne d'une baisse du nombre d'agents formés ainsi que des dépenses de formation.

Les directions générales connaissent une stabilité globale de leur activité de formation, tandis que l'évolution conjointe d'une baisse du nombre de stagiaires et d'une hausse du nombre de jours s'observe au sein du SG, et d'une façon encore plus tranchée pour les établissements publics (EP). Par ailleurs, parmi les différentes catégories d'EP, on constate un bilan négatif pour les ENSA, qui comme les DRAC, connaissent en moyenne une baisse sensible de leur volume d'activité et de leur dépenses.

**Point n°5 -Présentation des grands axes d'une méthode de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (pour information)**

- *Intervention de Monsieur CHANTEPIE - présentation du rapport Culture & Médias 2020*
- Présentation des axes de travail pour la mise en place d'une GPEEC au ministère chargé de la culture

Compte tenu du temps nécessaire à l'examen de ce point, il a été acté que celui-ci serait reporté au prochain CTM.

**Les questions diverses suivantes ont été posées par SUD Culture solidaires :**

SUD-Culture solidaires a sollicité l'inscription à l'ordre du jour du CTM des deux questions diverses suivantes :

**1 - Quel est l'avis de la DGPat/sous-direction de l'archéologie sur les trois conventions signées par la direction de l'Inrap avec le syndicat national des aménageurs lotisseurs (9 septembre), la fédération des promoteurs immobiliers (2 octobre) et la Fédération des entreprises publiques locales (7 octobre) ?**

SUD estime que ces conventions organisent, d'une part, une inégalité entre les aménageurs incompatible avec le service public et, d'autre part, sont de nature à entretenir la confusion avec les missions propres aux services régionaux de l'archéologie.

La sous-direction de l'archéologie indique que ces trois conventions visent à organiser un meilleur lien entre l'opérateur (l'INRAP) et les aménageurs. La sous-direction indique qu'elle rencontrera très prochainement le président de l'INRAP afin de lever les ambiguïtés si celles-ci existent. L'administration assure de sa vigilance concernant ce sujet.

**2- Situation de la Philharmonie de Paris. Les interrogations de SUD Culture Solidaires portent sur le statut juridique du nouvel établissement, la garantie de conservation des emplois et des postes, la pérennisation de l'ensemble des missions de la Cité de la Musique (*décret n° 95-1300 du 19 décembre 1995 portant création de l'établissement public de la Cité de la musique, modifié par le décret n° 2006-211 du 22 février 2006*) en portant une attention particulière au musée de la musique, ....).**

Le secrétaire général indique que la Ministre porte un intérêt particulier à ce chantier. Le ministère a reçu de la part de la cour des comptes des observations auxquelles il répondra.